

Annexe 4.18 : schéma représentatif d'un incinérateur rudimentaire réalisé à partir d'un baril (de pétrole ou d'huile), de quelques plaques de tôles et de tiges de fer de 8 mm (pour la confection de la grille de dépôt).

À l'aide de gants renforcés, les déchets médicaux sont placés sur la grille, allumés et le couvercle est placé sur l'incinérateur. Après la combustion, une trappe fermée par une plaque coulissante au-dessous du dispositif est ouverte et permet aux cendres de tomber dans une fosse (*cf. photographie*) sans besoin de manipuler les déchets et de risquer une blessure. L'incinérateur rudimentaire construit à partir d'un baril ne possède pas de chambre de postcombustion. Les températures de combustion sont alors moins élevées que dans l'incinérateur en briques et ne permettent pas de réduire complètement en cendres les objets tranchants ou de détoxifier les fumées. L'ignition est néanmoins plus complète que lors d'une combustion à l'air libre et permet, avec le plastique, de constituer un magma résiduel dans lequel les objets coupants s'insèrent (et sont donc moins dangereux) avec une bonne stérilisation.



